



COMMUNIQUÉ

N° : 13

Réaction de l'IATA aux récentes restrictions de voyages aux États-Unis

12 mars 2020 (Genève) – L'Association du transport aérien international (IATA) et ses membres maintiennent leur soutien aux gouvernements dans leurs efforts pour juguler la propagation de la COVID-19. En ce moment d'intense pression subie par l'industrie, l'IATA presse les gouvernements de :

- se préparer aux vastes conséquences économiques de ces actions ;
- réagir rapidement à la fragilité financière des compagnies aériennes ; et
- suivre les recommandations de l'OMS (Organisation mondiale de la santé).

Cet appel est une réaction à l'interdiction d'entrée aux États-Unis imposée par le gouvernement américain aux ressortissants non américains et aux personnes qui ne sont pas résidents permanents des États-Unis et qui se sont trouvées dans l'espace Schengen au cours des 14 derniers jours.

« Nous vivons des temps extraordinaires et les gouvernements prennent des mesures sans précédent. La sécurité – y compris la santé publique – est toujours la priorité absolue. Les compagnies aériennes se conforment à ces exigences. Les gouvernements doivent aussi reconnaître que les transporteurs aériens, qui emploient quelque 2,7 millions de personnes, subissent des pressions financières et opérationnelles extrêmes. Elles ont besoin de soutien », a déclaré Alexandre de Juniac, directeur général et chef de la direction de l'IATA.

Impact économique

Lorsque les gouvernements prennent de telles mesures, l'IATA les presse de se préparer aux répercussions économiques qui vont s'ensuivre. Les dimensions du marché É.-U.—Europe sont énormes.

En 2019, environ 200 000 vols réguliers ont été effectués entre les États-Unis et l'espace Schengen, soit environ 550 vols par jour, qui ont transporté en tout environ 46 millions de passagers (environ 125 000 voyageurs chaque jour).

Bien que les mesures américaines reconnaissent la nécessité de continuer à faciliter le commerce transatlantique, les retombées économiques seront vastes.

« Les gouvernements doivent imposer les mesures qu'ils croient nécessaires pour contenir le virus. Et ils doivent être bien préparés à fournir du soutien pour amortir la dislocation économique qui en résultera. En temps normal, le transport aérien est un catalyseur de la croissance et du développement économiques. L'interruption des voyages à une si large échelle va entraîner des conséquences négatives dans l'ensemble de l'économie. Les gouvernements doivent reconnaître cette réalité et se tenir prêts à aider », ajoute M. de Juniac.

Viabilité financière des compagnies aériennes

Les compagnies aériennes sont déjà aux prises avec le grave impact de la crise du COVID-19 sur leurs affaires. Le 5 mars 2020, l'IATA évaluait que la crise causerait des pertes de revenus de quelque 113 milliards \$. Ce scénario ne prévoyait pas des mesures aussi sévères que celles mises en place depuis par les États-Unis et d'autres gouvernements (dont Israël, le Koweït et l'Espagne).

Les mesures américaines vont ajouter à cette pression financière. La valeur totale du marché entre les États-Unis et l'espace Schengen était de 20,6 milliards \$ en 2019. Les marchés qui risquent le plus grand impact sont É.-U.—Allemagne (4 milliards \$), É.-U.—France (3,5 milliards \$) et É.-U.—Italie (2,9 milliards \$).

« Cela va causer d'énormes problèmes de trésorerie pour les compagnies aériennes. Nous avons déjà assisté à la faillite de Flybe. Et ce dernier coup pourrait en entraîner d'autres dans la même direction. Les compagnies aériennes auront besoin de mesures d'urgence pour traverser cette crise. Les gouvernements devraient considérer tous les moyens possibles pour aider l'industrie dans ces circonstances extrêmes. Prolonger les marges de crédit, réduire les coûts des infrastructures, alléger le fardeau fiscal sont autant de mesures que les gouvernements doivent envisager. Le transport aérien est vital, mais sans l'aide des gouvernements, nous allons subir une crise financière sectorielle au moment précis où sévit une urgence sanitaire », explique M. de Juniac.

Recommandations de l'OMS

L'OMS déconseille toujours d'appliquer des restrictions aux voyages ou aux échanges commerciaux vers les pays touchés par une épidémie de COVID-19. Le 29 février 2020, l'OMS a publié des orientations révisées qui comportent les précisions suivantes :

« Les mesures relatives aux voyages qui entravent de manière importante le trafic international se justifient seulement au début d'une flambée épidémique, car elles permettent alors aux pays de gagner du temps, ne serait-ce que quelques jours, pour mettre rapidement en place des mesures de préparation efficaces. Ces restrictions doivent se fonder sur une évaluation attentive des risques, être proportionnées aux

risques pour la santé publique, être de courte durée et être régulièrement réexaminées en fonction de l'évolution de la situation. »

« Nous demandons instamment aux États-Unis et aux autres gouvernements qui ont imposé des restrictions aux voyages de suivre les orientations de l'OMS. La situation évolue rapidement. La santé et la sécurité sont en tête des priorités des gouvernements et du secteur du transport aérien. Mais l'efficacité et la nécessité des restrictions aux voyages doivent continuellement être réévaluées », conclut M. de Juniac.

- IATA -

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec :

Communications corporatives

Tél. : +41 22 770 2967

Courriel : corpcomms@iata.org

Notes aux rédacteurs :

- L'IATA (Association du transport aérien international) représente quelque 290 compagnies aériennes qui assurent 82 % du trafic aérien mondial.
- Vous pouvez visiter notre page Twitter – <https://twitter.com/iata> – pour être au courant des annonces, des politiques et d'autres informations importantes.
- Les pays compris dans l'espace Schengen sont l'Autriche, la Belgique, la République tchèque, le Danemark, l'Estonie, la Finlande, la France, l'Allemagne, la Grèce, la Hongrie, l'Islande, l'Italie, la Lettonie, le Liechtenstein, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, la Norvège, la Pologne, le Portugal, la Slovaquie, la Slovénie, l'Espagne, la Suède et la Suisse.
- Les marchés des États-Unis vers l'Allemagne, la France et l'Italie sont les plus importants marchés de passagers entre les États-Unis et l'espace Schengen. Il y a eu en 2019 respectivement 7,6 millions, 7,6 millions et 6,9 millions de voyages « origine-destination » (O-D) entre ces marchés et les États-Unis.
- Parmi les pays de l'espace Schengen, l'Islande est le plus exposé au marché américain, qui représente 17,1 % de son trafic O-D total. Viennent ensuite les Pays-Bas (6,5 %) et la France (5,2 %).
- Le marché États-Unis—Royaume-Uni (qui n'est pas visé par l'interdiction) est important, avec 17 millions de passagers en 2019 (environ 47 000 par jours, soit plus du tiers du marché total É.-U.—Schengen).
- Les mesures d'aide que les gouvernements pourraient envisager comprennent une flexibilité temporaire dans l'application des règlements sur les droits des passagers, le

report des paiements de taxes et le soutien gouvernemental pour encourager les réductions de coûts et de redevances des aéroports et des fournisseurs de services de navigation aérienne.